



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt six, le quinze avril, à 20 heures 06 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 9 avril 2026.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Franck BARTH, Mme Maria DA SILVA, M. Gérard GINAC, Mme Zoé AHOUANGONOU, M. Jean ARSLAN, Mme Djena DIARRA, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, Mme Maria PINTO, Mme Lydie HITACHE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Elisa LICIDE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Farid MECHMACHE, Mme Chrystel LAÏDOUNI, Mme Nathalie DESGRIPPES, M. Ludovic NEVO, M. Pierre BESNARD, M. Louis FALCK, Mme Oxana BRAGUTA, Mme Gwendoline LE BER, Mme Emily FERNANDEZ DESSERRE, M. Virgile-Adam BIKINDOU, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Aleya-Nur CUBAN, M. Farid KACHOUR, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, M. Soufiane EL MOUNAFIS, M. Jordi LE COINTE

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Mouloud MEDJALDI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Laurence RIBEAUCOURT (donne procuration à M. Farid KACHOUR), Mme Zeynep CUBAN (donne procuration à Mme Angélique PLANET-LEDIEU)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

ACTUALISATION DES ATTRIBUTIONS DE VEHICULES DE SERVICE OU DE FONCTION AVEC AUTORISATION DE REMISAGE A DOMICILE

Sur proposition de Franck BARTH.

Le Conseil Municipal a la faculté de mettre des véhicules à disposition de ses membres ou d'agents travaillant au sein de l'administration communale.

Il est nécessaire de distinguer le véhicule de fonction qui est affecté pour un usage personnel et exclusif de manière permanente, y compris en dehors des jours et heures de travail, au véhicule de service, avec remisage à domicile, qui est conditionné à l'exercice stricte des missions professionnelles.

Le Conseil Municipal doit donner un accord de principe sur l'affectation d'un véhicule de service à une fonction et autoriser le Maire à prendre un arrêté nominatif pour en préciser les modalités.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2123-18-1-1,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique,

DEL2026_04_077

Vu la circulaire n°200509433 du 1^{er} juin 2007 du ministère de l'économie, des finances et de l'emploi relative aux avantages en nature et au régime social et fiscal,

Vu les délibérations n°2025_04_098 du 30 avril 2025, n°2025_07_156 du 09 juillet 2025 et n°2025_12_230 du 17 décembre 2025 relatives à la mise à disposition de véhicules de service avec remisage à domicile,

Vu l'installation du Conseil Municipal le 21 mars 2026,

Vu la délibération n°2026_03_037 relative à l'élection du Maire,

Vu la liste ci-annexée des fonctions nécessitant la mise à disposition d'un véhicule de service avec remisage à domicile,

Considérant que plusieurs agents exercent des missions nécessitant la mise à disposition de véhicules de service avec remisage à domicile et qu'il convient donc d'actualiser les délibérations antérieures,

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'autoriser l'utilisation avec remisage à domicile de véhicules pour l'ensemble des fonctions consignées dans l'annexe jointe à la présente délibération.
2. De préciser que l'autorisation est une autorisation de principe accordée à la fonction et que celle-ci n'est soumise à aucune durée de validité, sans tenir compte de changements éventuels de personnel, dès lors que les missions affectées restent inchangées.
3. D'autoriser le Maire à préciser les modalités de mise à disposition par le biais d'arrêté nominatif qui permettra notamment d'encadrer la durée de mise à disposition.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :

35 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Franck BARTH, Mme Maria DA SILVA, M. Gérard GINAC, Mme Zoé AHOUANGONOU, M. Jean ARSLAN, Mme Djena DIARRA, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, Mme Maria PINTO, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Lydie HITACHE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Elisa LICIDE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Farid MECHMACHE, Mme Chrystel LAÏDOUNI, Mme Nathalie DESGRIPPES, M. Ludovic NEVO, M. Pierre BESNARD, M. Louis FALCK, Mme Oxana BRAGUTA, Mme Gwendoline LE BER, Mme Emily FERNANDEZ DESSERRE, M. Virgile-Adam BIKINDOU, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Aleya-Nur CUBAN, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, Mme Zeynep CUBAN, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, M. Soufiane EL MOUNAFIS, M. Jordi LE COINTE

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LEVALLEZ



Le Maire,
Xavier LEMOINE




Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.